

Mission « Outre-Mer », PLF 2008

M. le Président, M. le Ministre, mes chers collègues,

L'Outre-Mer, on a trop souvent tendance à l'oublier, n'est pas de la compétence exclusive de notre interlocuteur privilégié, le Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer. L'Outre-Mer, dans toute sa diversité, est une partie intégrante de la France, et relève à ce titre de l'ensemble des administrations.

Au-delà de cette Mission essentiellement ministérielle, il est clair que le développement de l'Outre-Mer passe par un véritable travail de concertation, de coordination et de bonne entente qui transcende les clivages traditionnels. Au regard de l'importance et de l'urgence des enjeux de l'Outre-Mer, dans toute leur diversité eux aussi, ce travail ensemble est peut-être même plus impératif qu'ailleurs.

En effet, ce qu'il conviendrait mieux d'appeler « les Outre-Mers » font face à de vrais problèmes de fond, qui imposent à tous, élus locaux, élus nationaux, les différentes Administrations et, surtout, les populations elles-mêmes, de travailler ensemble, dans la coopération, avec le Secrétariat d'Etat comme interface nécessaire et privilégié. Le Secrétariat d'Etat doit être notre partenaire, notre allié, et non l'adversaire de la résolution des dossiers qui pénalisent l'Outre-Mer, comme ce fut le cas pour moi, je ne peux m'empêcher de l'évoquer ici devant vous, M. le Ministre, lors de l'extension à Saint-Pierre-et-Miquelon des dispositifs d'exonération de charges sociales de la loi Travail, Emploi et Pouvoir d'Achat.

L'existence même de la Mission Outre-Mer constitue une première reconnaissance de cette situation, et ce serait à tort, mes chers collègues, que nous en négligerions l'importance. Cette Mission est un atout auquel il faut reconnaître toute sa légitimité, même s'il n'a jamais véritablement été à la hauteur des enjeux : ce ne sont clairement pas les enveloppes prévues pour 2008 qui permettront de répondre aux défis et besoins tant économiques que sociaux et environnementaux des Outre-Mers.

Pour illustrer cette défaillance des moyens consacrés par rapport aux objectifs et ambitions affichés, je ne prendrai qu'un seul exemple, car il est frappant, et je le connais bien : celui de la situation du transport à Saint-Pierre-et-Miquelon. Il s'agit de rien de moins que le principal frein au développement économique de notre archipel, sinistré depuis la fin de la grande pêche, suite à l'échec français au tribunal arbitral franco-canadien de 1992. Depuis trop longtemps, l'impossibilité de mettre en place un transport fiable, viable et à un coût acceptable a été à l'origine des faibles résultats qu'ont connus les différents efforts de diversification et de relance économique entrepris localement. Les efforts financiers de l'Etat afin d'accompagner les projets de relance économique ont donc été, bien trop souvent gaspillés, faute de vision d'ensemble des défis économiques de notre archipel.

N'aurait-il pas été plus judicieux de corriger le handicap majeur de l'enclavement des personnes et des marchandises avant de chercher à mettre en œuvre une nouvelle dynamique économique reposant sur le tourisme et les exportations ? Ne serait-il pas nécessaire aujourd'hui, notamment à l'occasion de la prochaine Loi d'orientation pour l'Outre-Mer, de mettre en place un régime d'aides à l'importation et à l'exportation qui compense les entraves au développement que l'Europe reconnaît pour les Départements d'Outre-Mer sous le terme baroque d' « ultrapériphéricité » ?

Dans le cas de Saint-Pierre-et-Miquelon, ces entraves tout aussi réelles ne trouvent aucune réponse, puisque nous ne sommes, du fait de notre statut, pas une Région Ultra Périphérique de l'Europe, mais seulement de la France.

Il est donc impératif de mettre en place un travail « tous ensemble », pour aboutir à des solutions toujours coopératives, et jamais dans l'affrontement. C'est à cette condition seulement que l'on pourra développer de véritables schémas de développement Outre-Mer. Dans le cas de Saint-Pierre-et-Miquelon, le besoin d'un vrai schéma de développement est urgent : les montants prévus au Contrat de projets 2007-2013 sont manifestement insuffisants par rapport aux besoins, notamment en ce qui concerne le projet essentiel d'aménagement d'un

grand port de Saint-Pierre-et-Miquelon, port français d'Amérique du Nord, port avancé de l'Europe, port qui doit être l'élément clé du développement de notre archipel. Ceci passe par la mise aux normes des éléments existants et la mise en place d'infrastructures permettant de répondre aux multiples activités portuaires possibles, à Saint-Pierre comme à Miquelon, que sont la pêche, l'aquaculture, le transbordement, le ravitaillement, le tourisme de croisiéristes, les activités liées aux hydrocarbures, le carénage ou encore les travaux de cale sèche.

L'accompagnement technique et scientifique des projets est tout aussi essentiel que l'accompagnement financier pour assurer la réussite des projets de développement. Là encore, du fait de notre petite taille, l'exemple de Saint-Pierre-et-Miquelon est frappant. On constate une présence insuffisante des structures publiques d'accompagnement, que ce soit au niveau administratif, avec l'absence de Direction de l'Environnement, du Tourisme, ou encore des Affaires culturelles, ou au niveau scientifique, avec une présence aujourd'hui insuffisante d'IFREMER. Cet accompagnement défaillant met aujourd'hui en péril la préservation de notre patrimoine tant culturel que naturel et pose une difficulté supplémentaire, et de taille, à des projets de développement économique qui doivent déjà surmonter tant d'entraves. Saint-Pierre-et-Miquelon, comme bien d'autres collectivités ultramarines, connaît enfin une "fracture numérique" qui entrave le développement dans notre archipel, du secteur prometteur des technologies de l'information et de la communication.

Ce sont autant d'enjeux essentiels qui sont malheureusement absents de cette Mission Outre-Mer, alors que ce sont ceux-là mêmes qui conditionnent la réussite et la cohérence globale des autres mesures utiles et nécessaires prises par le Gouvernement. Il faut espérer que la Loi d'orientation pour l'Outre-Mer actuellement en cours de préparation sera l'occasion de rectifier enfin cette situation et tant d'autres qui persistent dans les Outre-Mers : tous nos efforts et toute notre vigilance vont dans ce sens.

Annick GIRARDIN